



COMMUNE DE MEGEVETTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

AFFICHE le 9 Novembre 2017- N° D'ORDRE : 35/2017

Nombre de
conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 16 octobre 2017

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, CORBET Franck, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, GAMBARINI Julien, MANGIER Lionel, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : BEL Chantal, ayant donné procuration à Max MEYNET-CORDONNIER et BERGOEN Gérard, ayant donné procuration à Jean-Baptiste MOLLIAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

ORDRE DU JOUR

1. PERSONNEL COMMUNAL : création poste ATSEM principal de 1^{ère} classe
2. ILLUMINATIONS DE NOEL
3. ASSURANCES
4. ACHAT DE TERRAIN : emprise route de la Place
5. DEVIS
6. URBANISME
7. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERRET Josiane est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour, la décision suivante :

8. SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN : convention pour la reprise du poste de Responsable.

INFORMATIONS SUR DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ACCESSIBILITE : devis TTC acceptés en date du 29/09/2019

▪ Lot 1 : « démolition-maçonnerie-canalisation » FAVRAT François	6 943,20 €
▪ Lot 2 : « Menuiseries intérieures » MOREL-VULLIEZ Pascal	3 108,00 €
▪ Lot 3 : « Plâtrerie-faux-plafonds-peinture » Entreprise PLACE	6 770,40 €
▪ Lot 4 : « chape-carrelages-faïences » Entreprise BONJON	3 363,60 €
▪ Lot 5 : « Électricité-ventilation » Entreprise CARME	3 670,01 €
▪ Lot 6 : « Plomberie-sanitaire-chauffage » Entreprise BARRECCHIA	6 790,44 €
Entreprise COLAS : « place de parking PMR »	2 043,78 €
Entreprise MEYNET-METAL : Auberge	1 542,00 €
Entreprise MEYNET-METAL : Mairie	1 183,56 €
EUROMASTER le 09/10/2017 : 4 pneus UNIMOG	2 715,60 €

1. PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION POSTE ATSEM PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

D51_2017

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de créer d'un poste d'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES :

- vu l'avancement de grade par ancienneté au 1^{er} juillet 2017, d'un agent de la fonction publique territoriale
- vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 28/09/2017

il y a lieu de créer un poste d'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2017.

Il propose au Conseil Municipal,

- la création d'un poste d'ATSEM PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE à temps non complet à raison de 31,19 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2017.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 13 voix pour :*

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à savoir :

GRADES	DATE DELIBERATIONS	TEMPS DE TRAVAIL EFFECTUE	POURVUS : OUI/NON/PARTIELLEMENT
Rédacteur (secrétaire de Mairie)	06/02/2014	35/35^{ème}	OUI
Adjoint Administratif 2^{ème} classe (agent de gestion administrative)	20/11/2014	26/35^{ème}	OUI
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe (pour des besoins occasionnels)	07/07/2006	17 ^{1/2} /35 ^{ème}	NON
Agent de Maîtrise Principal	14/12/1992	35/35^{ème}	OUI
Adjoint Technique 2^{ème} classe	31/03/2009	14/35^{ème}	OUI
Adjoint Technique 2^{ème} classe	22/01/2009	18/35^{ème}	OUI
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe <i>service voirie</i> (pour des besoins occasionnels)	26/08/2005	35/35 ^{ème}	NON
Adjoint Technique 2^{ème} classe <i>service espaces verts et divers</i>	28/10/2011	35/35^{ème}	OUI
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (pour des besoins occasionnels)	26/08/2005	TNC	NON
A.T.S.E.M Principal 1^{ère} classe	26/10/2017	31,19/35^{ème}	OUI
Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe	27/07/2017	30,15/35^{ème}	OUI

2. ILLUMINATIONS DE NOEL

D52_2017

OBJET : ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'achat d'illuminations de Noël.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout devis concernant les illuminations de Noël d'un montant maximum de 3 000 € TTC.

3. ASSURANCES

D53_2017

OBJET : ASSURANCES

Monsieur le Maire :

- informe les membres du conseil municipal du montant total des assurances payées pour l'année 2017 à GROUPAMA qui s'élève à 12 079,06 € TTC.
- donne connaissance à l'assemblée d'une proposition d'AXA, cabinet GARCIA et MISAN à Viuz en Sallaz pour un montant de 8 754 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document du Cabinet AXA ainsi que les contrats d'assurances pour un montant total maximum de 9 500 € TTC.

4. ACHAT DE TERRAIN : EMPRISE ROUTE DE LA PLACE

D54_2017

OBJET : ACHAT DE TERRAIN – EMPRISE ROUTE DE LA PLACE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal sa décision n°D46_2017 du 14 septembre 2017 :

- acceptant de vendre la maison la maison située au « 561 Route de la Place », section C n° 64, 65, 66, 67 et 68 avec 1 000 m² de terrain à M. et Mme GRANGER .
- l'autorisant à signer le devis du Cabinet ARPENT'ALP, Géomètre-Expert, pour la division cadastrale des parcelles n°64-67 et 68, pour la création de 2 lots et régularisation de la route cadastrée section C1 aux lieux-dites « La Place » et « Le Grand Pré » à Mégevette.
- décidant en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière, de déclasser la voie communale et de rétrocéder cette parcelle au propriétaire riverain.

Il donne connaissance à l'assemblée du nouveau plan après division cadastrale du Cabinet ARPENT'ALP, Géomètre-Expert faisant apparaître une surface de 600 m² concernant l'emprise de la route de La Place, voie communale n°26 appartenant aux conjoints BOREL/KERVAREC Jacques.

Il informe l'assemblée la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle section C n° 1516 d'une superficie de 600 m² afin de régulariser l'emprise de la route de La Place, voie communale n°26.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire au prix de 1 € le m², soit un prix total de 600 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer l'acte s'y référant.

5. DEVIS

Société BOITEUX SARL : travaux de zinguerie cuivre église et école : 3 546 ,00 € TTC

- devis accepté

Travaux route de la Glappaz :

Entreprise GIROD Frères :

5 449,20 € TTC

SARL BATUT :

4 664,00 € TTC

SARL Entreprise FAVRAT :

4 080,00 € TTC

- devis de la SARL Entreprise FAVRAT accepté

6. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	demandeur	terrain	commentaires	Accordé le	Refusé le
PC17C 0007	27/09/ 2017	M. GRIVAZ Sébastien	La Culaz D 1761 et 1762	Construction d'une maison <i>Demande de pièces complémentaires le 12 Octobre 2017</i>		
PC17C 0008	29/09/ 2017	M. DESWAEME Thierry	759, Route de la vallée du Risse D 1446 et 3119	Garage et abri de jardin		
DP17C 0016	16/09/ 2017	M.GUILLOT Patrick	349, Route de la Bray	Reconstruction d'un chalet <i>Demande de pièces complémentaires le 3 Octobre 2017</i>		

7. DIVERS

TELETHON : samedi 9 décembre 2017 (réunion le 8/11/2017 à 19h30 au Foyer de Fond)

REPAS DES Aînés : dimanche 26 novembre 2017 à l'auberge

PLACE DE PARKING PMR : validation par BATISAFE

8. SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN : CONVENTION POUR LA REPRISE DU POSTE DE RESPONSABLE.

D55_2017

OBJET : SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN - CONVENTION POUR LA REPRISE DU POSTE DE RESPONSABLE.

Monsieur le Maire :

- donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de Madame la Directrice de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman de la convention à intervenir entre le Syndicat et les 8 communes membres, relative à la reprise du poste de responsable (actuellement en disponibilité), suite à la dissolution de ce syndicat, sachant que la commune d'HABERE-POCHE a décidé de reprendre la partie administrative de ce poste (gestion de carrière).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour :

- APPROUVE ladite convention présentée et charge Monsieur le Maire de la signer.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 novembre et Jeudi 14 décembre 2017 à 19 heures 30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Séance levée à 22 heures 30